

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 5 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	31

Objet de la délibération
TOURISME Mutualisation des OT – Comité de pilotage et planification
Référence
14_20230512_5.3.3

Date de la convocation
29/11/2023

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
07/12/2023

L'année deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 15 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

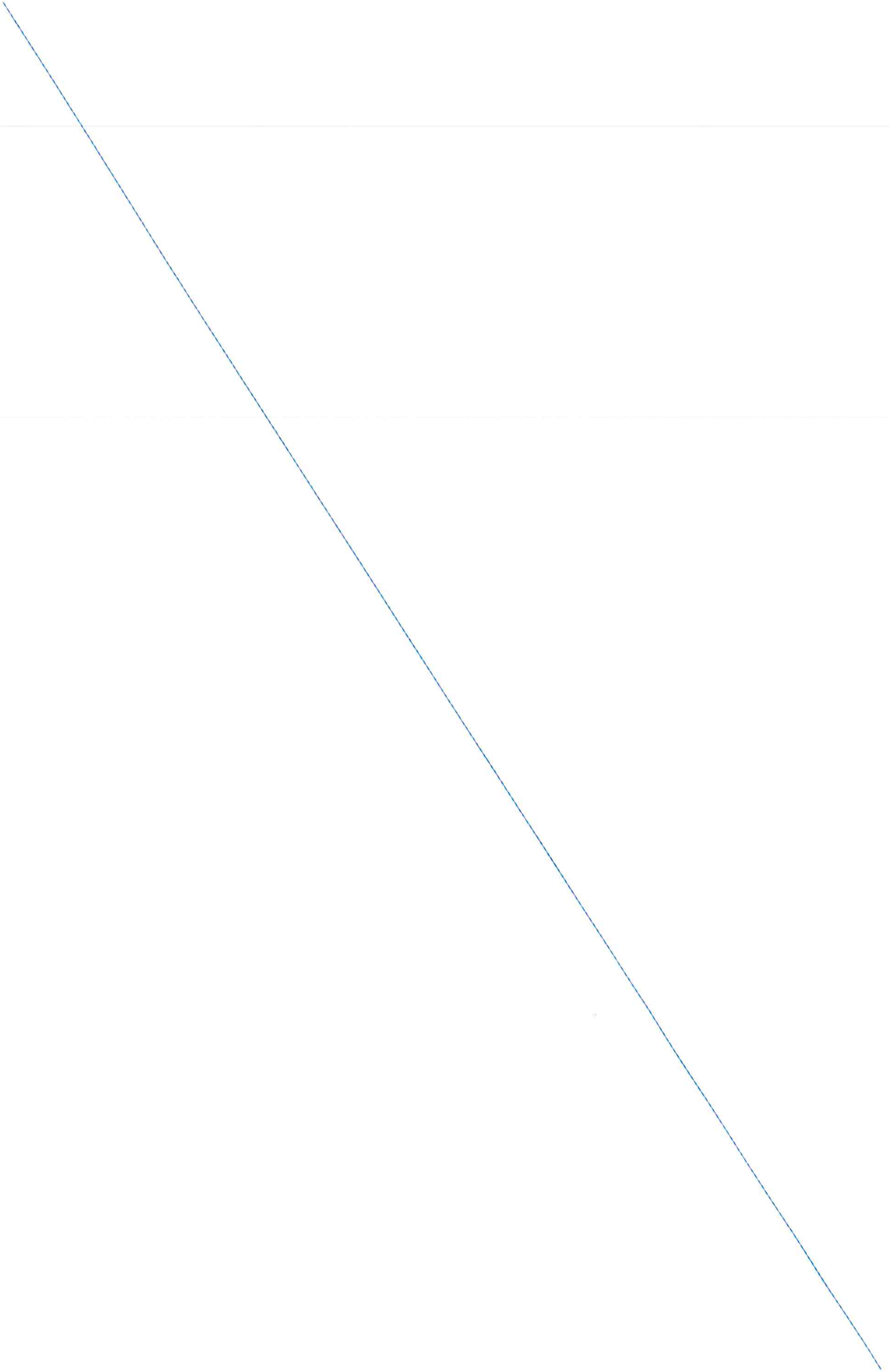
Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLÉ, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme RODINGER, Mme PINON, OURDOUILLÉ, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, Mme THIEBAUT, Mme QUIGNON, SUIN, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, WATELAIN, STOTER, Mme DE WAZIERS, BOHIN, LENGLET, MAGNIER, Mme HIVER, THUILLIER, Mme LEROY

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à Mme FOURÉ
M. SAVREUX a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. DOVERGNE a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. DINOARD a donné pouvoir à Mme LEROY

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, GEST, THÉVENIAUD, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, VANDEPITTE, DELANNOY, FRANCOIS, DELFOSSE, Mme A-M. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, DESFOSSES, NOBLESSE, PETIT, DURIEUX, BABAUT, CHEVIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Paul-Eric DECLÉ



Par délibération du 5 octobre 2023, le Bureau Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a retenu le groupement d'entreprises CALIA Conseil et In Extenso pour l'élaboration d'une étude sur la mutualisation des Offices de tourisme du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour un montant de 59 425 € HT (71 310€ TTC).

La mission opérationnelle a pour objectif de donner les éléments et outils nécessaires aux élus du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour arbitrer sur les possibilités de coordination et de mutualisation en matière d'actions et de promotion touristique à l'échelle des 8 EPCI qui composent le Pôle métropolitain.

Afin de répondre à cet objectif global, le prestataire devra proposer au maître d'ouvrage des préconisations puis des propositions opérationnelles précises permettant de guider et accompagner la mise en œuvre du scénario choisi.

Pour permettre aux élus de disposer de tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée, la mission devra répondre à l'organisation suivante :

Mise en place d'un COPIL

Le comité de pilotage (COPIL) sera présidé par le président du Pôle métropolitain et sera composé de la façon suivante :

- Les présidents des 8 EPCI membres du Pôle métropolitain ;
- Le vice-président au Tourisme du Pôle métropolitain ;
- Les membres de la Commission Tourisme du Pôle métropolitain.

Le COPIL veillera au respect des objectifs et à la qualité des travaux rendus. Il orientera régulièrement les travaux du titulaire et validera les travaux.

Mise en place d'un COTECH

Un Groupe de travail / Comité technique (COTECH), équipe projet restreinte, comprenant certains membres du COPIL, sera constituée et travaillera régulièrement avec le prestataire, il comprendra à minima :

- Les DGS, ou leurs représentants, des huit EPCI ;
- Les directeurs et responsables des Offices de Tourisme et/ou des services tourisme ;
- Des techniciens de l'agence Somme-Tourisme et de la Région seront également conviés à chaque réunion ;
- Des élus pourront être associés de manière ponctuelle à ces groupes de travail, en fonction des sujets et enjeux abordés.

CALENDRIER

Le prestataire a prévu, a minima, les réunions suivantes :

- Une réunion de lancement, prévue le 30 novembre

Lancement de l'étude : COPIL + COTECH (décembre 2023/ janvier 2024)

Phase 1

- Le diagnostic, une phase d'écoute et de dialogue

Le prestataire sera amené à organiser des séances de rencontres et d'échanges avec les élus du territoire, les élus et les bénévoles des Offices de Tourisme, les personnels des OT, ainsi que les responsables des organisations professionnelles du tourisme du territoire. Il s'agira notamment d'établir un état des lieux des Offices de Tourisme du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

⇒ Restitution et validation du diagnostic (COTECH)

⇒ **Premiers axes de travail pour la construction des scénarios (COPIL) et Bureau du 28 mars 2024**

Phase 2

- Les propositions et l'arbitrage

A partir des éléments et analyses issues de la phase de diagnostic, le prestataire proposera trois scénarii de mutualisation pour les Offices de Tourisme du « Grand Amiénois ».

Ces scénarii seront présentés pour arbitrage auprès des élus du Pôle métropolitain du Grand Amiénois. Les principaux avantages et inconvénients seront mis en exergue dans un document de synthèse et dans la présentation qui sera faite aux élus.

Le prestataire devra également apporter un éclairage quant aux enjeux financiers, juridiques et organisationnels en fonction des scénarii élaborés.

⇒ **Déclinaison des trois scénarios, des structures juridiques mobilisables et hiérarchisation (COPIL) et Bureau du 3 juin 2024.**

Phase 3

- La stratégie organisationnelle : organisation et gouvernance

En fonction du choix opéré par les élus, le prestataire sera amené à définir les missions qui seront assurées en se référant à la stratégie du territoire.

Le prestataire aura pour mission de définir l'ensemble des procédures juridiques à respecter et à mettre en œuvre le scénario choisi à la fin de la phase précédente. Le prestataire devra proposer le mode d'organisation le plus adapté en fonction du choix qu'auront fait les élus précédemment.

⇒ **COTEH intermédiaire sur les aspects gouvernance, juridique, finances, organisation**

⇒ **Présentation rapport final (COPIL) et Bureau de septembre/octobre 2024.**

Il est proposé au Comité syndical de valider la composition des membres du Comité de Pilotage (COPIL) et Groupe travail (COTECH) ainsi que le calendrier proposé dans le cadre de la mission opérationnelle de l'étude de mutualisation des OT.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Valide la composition des membres du Comité de Pilotage (COPIL) et Groupe travail (COTECH) ainsi que le calendrier proposé dans le cadre de la mission opérationnelle de l'étude de mutualisation des OT.

Fait et délibéré le 5 décembre 2023
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,



Le Président,
P. RIFFLART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	14_20230512_533
Objet :	Tourisme - Mutualisation des OT - Comité de pilotage et planification
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20231205-14_20230512_533-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20231205-14_20230512_533-DE-1-1_0.xml	text/xml	946 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib14_20230512_533.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20231205-14_20230512_533-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	6 décembre 2023 à 15h18min03s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 décembre 2023 à 15h18min06s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	6 décembre 2023 à 15h18min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 décembre 2023 à 15h18min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 décembre 2023 à 15h18min28s	Reçu par le MI le 2023-12-06